



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, Lex Delles, et de Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, Martine Hansen, à la question parlementaire n°11 du 9 novembre 2023 de Monsieur le Député Marc Baum au sujet de la baisse de la TVA pour l'année 2023

Les informations demandées par l'honorable Député sont en grande partie disponibles dans la publication *Regards n°8* de juin 2023 du STATEC qui peut être consultée sous le lien suivant : <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2023/regards-08-23.html>

1) Ainsi, dans ce *Regards n°8* le STATEC constate que : « *L'analyse des données relevées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2023 montre des réactions différentes face à la réduction des différents taux de TVA.* » Un graphique afférent et plus de détails sont disponibles dans le *Regards n°8*.

Par ailleurs, les agents du ministère de la Protection des consommateurs ont interviewé début 2023 des commerçants à travers tout le pays sur le sujet. Ainsi, 20% des personnes interrogées ont déclaré que leur commerce avait répercuté entièrement ou partiellement la baisse de la TVA. Une réponse récurrente sur les obstacles rencontrés pour l'application de la mesure était notamment que les produits sont souvent livrés pré-étiquetés avec le prix TTC par la centrale de distribution ou le fournisseur. À noter que les conclusions de cette enquête non représentative ont été présentées au Conseil de la consommation du 21 mars 2023 en présence, entre autres, des représentants des fédérations et des chambres professionnelles.

2) La publication du STATEC mentionnée ci-dessus indique également que : « *Entre janvier 2023 et mars 2023, la réduction de la TVA a freiné l'inflation de 0.2 point de %.* »

3) Le STATEC évalue que la fin de cette mesure de baisse de la TVA aurait un impact sur l'inflation de +0.3 point de %.

Luxembourg, le 05/12/2023

Le Ministre de l'Économie,
des PME, de l'Énergie et du
Tourisme

(s.) Lex Delles